

LE RENDEZ-VOUS DE
L'AFRIQUE SUR INTERNET



AFRICATIME.COM / RWANDA

Le printemps d'un officier fantôme

(La Libre 25/04/2007)

Fin d'interrogatoire pathétique pour le major Bernard Ntuyahaga qui n'a "rien vu, rien entendu" des tueries rwandaises. Ses accusateurs sont pourtant nombreux. Parmi eux, le témoin "capital" de la défense.

Fin, mardi, devant les assises de Bruxelles-Capitale, de l'interrogatoire de Bernard Ntuyahaga accusé, notamment, de l'assassinat de dix Casques bleus belges, le 7 avril 1994, à Kigali. Comme la veille, le major, toujours abandonné par son défenseur, Me Luc De Temmerman, a nié les accusations pesant sur lui, s'attirant un commentaire désabusé de la part de la présidente Karin Gérard : "On a l'impression que vous étiez comme un fantôme au Rwanda en 1994".

De nombreux témoins ont fait état de la participation du major aux tueries organisées dans son quartier de Kigali puis à Butare, où il avait remplacé, à la tête d'un camp militaire, un officier jugé trop tiède. Ils ont évoqué sa haine des Tutsis; son changement de comportement dans les semaines qui ont précédé le génocide; des menaces proférées à l'égard de voisins avec lesquels, longtemps, sa femme et lui entretenaient pourtant des relations amicales. Ils ont fait état d'ordres donnés aux milices interhamwe; de la présence du major à bord d'un véhicule où avaient pris place des militaires qui ont froidement abattu un groupe de civils parmi lesquels la maîtresse présumée de l'accusé; et d'autres agissements troublants.

Pour l'accusé, c'est du vent. Il ne connaît quasiment personne de ceux et celles, voisins, officiels, collègues, qui le chargent et, selon lui, leurs accusations sont de vulgaires montages. Il est, dit-il, "étranger, très étranger" aux faits qui lui sont reprochés. Ou il était loin du théâtre des horreurs commises, ou il n'en a jamais eu connaissance.

Etranger aux jeux politiques, ignorant que la Minuar était chargée de la protection de dignitaires du régime, prétendant ne pas savoir qu'il y avait des Casques bleus belges au Rwanda ("pour moi, il y avait des blancs et des noirs et je n'ai pas remarqué les couleurs du drapeau belge sur l'uniforme des hommes que j'ai embarqués d'initiative"), il ne s'est jamais investi dans une opération quelconque de préparation ou d'exécution d'actions d'élimination.

Bref, il aurait traversé le printemps 1994 sans réel contact avec la réalité d'une tuerie collective qu'il se garde bien de qualifier de génocide "n'étant pas un expert en histoire ou en droit".

Drôle de témoin

A l'entendre, ce qui s'est passé en 1994 est un réveil de la guerre civile, une tragédie qui a fait un certain nombre de morts aussi bien du côté des militaires que dans la population civile, hutus et tutsis confondus.

Réinterrogé sur la mort des Casques bleus, il a répété avec force qu'il n'avait pas reçu d'ordre de les désarmer et de les emmener au camp Kigali, où ils ont été assassinés, et a nié avoir participé à une réunion la nuit précédant le meurtre de la Première ministre et l'assassinat des paras.

Le major a eu toutefois la mauvaise surprise d'apprendre que le colonel Nubaha, le fameux témoin capital pour la défense, que son avocat a ramené du Congo, vendredi, l'accusait d'avoir été présent à cette réunion et d'avoir reçu l'ordre fatal. "Il ne précise pas ses sources", a répondu le major. "Dans cette affaire, il n'y a que 20 minutes pour mon rôle. Et on reporte tout sur moi. Les officiers qui m'accusent tentent de se désresponsabiliser à mes dépens", a-t-il scandé.

L'impression générale a été celle d'un homme s'enfonçant dans un système de défense intenable. Etre à ce point sourd et aveugle à son environnement défie, en effet, l'entendement.

JEAN-CLAUDE MATGEN

Me De Temmerman provoque un incident

Le défenseur du major Ntuyahaga, qui n'a pas assisté à l'interrogatoire de ce dernier, s'en prend à d'autres avocats.

Pour d'aucuns, il était quasiment impossible que le procès du major Ntuyahaga se déroule sans, au moins, un incident avec le défenseur principal de l'accusé, Me Luc De Temmerman, dont le style volontiers provocateur donne de l'urticaire à nombre de ses confrères.

Il n'a pas fallu attendre longtemps pour que ces pronostics se vérifient. Mardi après-midi, après avoir boudé délibérément l'interrogatoire de son client, afin, si l'on a bien compris, de ne pas influencer ses réponses, Me De Temmerman est revenu à l'audience dans un état qu'on peut qualifier de furieux. Pas content du tout, en effet, que le major Ntuyahaga ait été interrogé en fin de matinée à propos du contenu du témoignage du colonel Nubaha, que l'avocat est allé chercher lui-même au Congo, la semaine passée, opération qui a d'ailleurs entraîné l'annulation de l'audience de vendredi.

La présidente Karin Gérard a rappelé que les questions posées portaient sur des éléments du dossier mais cela n'a pas calmé l'avocat de la défense, qui s'en est pris à plusieurs de ses confrères, les accusant de n'être là que pour la frime et les caméras de la télévision. Indignation sur les bancs des parties civiles et demandes, vaines, d'excuses. L'incident a justifié une suspension d'audience et le passage de tous les intéressés devant le bâtonnier. Tout le monde est revenu calmé de cette petite visite et le cours du procès a pu reprendre normalement. Ce qui s'est passé en dit long sur le climat qui règne aux assises de Bruxelles. Tous les acteurs de ce procès, à commencer par les familles des victimes, méritent assurément mieux que ce crépage de chignon qui retarde les débats et rend les choses confuses pour les jurés. A moins qu'il ne s'agisse d'une tactique délibérée ?

Quoi qu'il en soit, l'après-midi a été consacrée à la diffusion d'un film réalisé par la télévision rwandaise peu après le génocide et d'une séquence d'un ancien "Envoyé spécial" (France 2) consacré à la tragédie rwandaise.

On a également pu écouter le magistrat instructeur bruxellois Damien Vandermeersch, qui a ouvert l'instruction à charge du major Bernard Ntuyahaga. M. Vandermeersch a rappelé que le major Bernard Ntuyahaga était recherché par la justice belge depuis 1995. Un mandat d'arrêt international avait été lancé contre lui pour sa participation dans l'assassinat des dix Casques bleus, tués à Kigali le 7 avril 1994.

En 1996, réfugié en Zambie, M. Ntuyahaga avait proposé de venir en Belgique mais pour autant que le mandat d'arrêt soit levé. Ce qu'a refusé le juge. M. Ntuyahaga s'est alors livré en 1998 en Tanzanie au TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda) qui n'a pas lancé de poursuites contre lui. La Tanzanie, saisie de demandes d'extradition de la Belgique et du Rwanda, n'a donné suite à aucune. Libéré en 2004, Bernard Ntuyahaga a alors décidé de se rendre librement en Belgique. Il est détenu depuis lors.

(avec Belga)

Mis en ligne le 25/04/2007

© Copyright La Libre

Visiter le site de: [La Libre](http://www.lalibre.be)